

A. L.C. PEINTURE
SASU au capital de 2 000 euros,
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 819 547 688,
dont le siège social est situé 36 RUE TURGOT 87000 LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier décembre,
À dix-huit heures.

Au siège social, 36 RUE TURGOT 87000 LIMOGES.

Monsieur Renaud LOPEZ, propriétaire de la totalité des 100 actions de 20 euros chacune émises par la société A. L.C. PEINTURE,

Associé unique et seul Président de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Renaud LOPEZ, associé unique, a établi le rapport sur les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

La prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ;

La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts est modifié comme suit :

« La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Travaux de peinture, décoration, rénovation et aménagement intérieur, revêtements muraux et sols, placo-plâtrerie.

Achat-revente, mise en valeur et locations sous toutes formes des biens immobiliers sociaux.

La prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ;

La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. »

Deuxième décision

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

36 RUE TURGOT
87000 LIMOGES

Nouvelle adresse :

27 AVENUE DE LA RÉVOLUTION
87000 LIMOGES.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« *Le siège social est fixé 27 AVENUE DE LA RÉVOLUTION 87000 LIMOGES.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Renaud LOPEZ

